

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIX

La Lettre n°3 - Février 2023



En 2022, l'association « Les Amis de la chapelle de Seix » se composait de

Sept membres du conseil d'administration

Jonathan Atkins,

Elisabeth Bordes-Pagès, Présidente

Catherine Lamy, trésorière adjointe

Martine Rieu-Sicart,

André Rieu-Castaing,

Janine Santesteban, secrétaire

Françoise Titeux, Trésorière

*

Deux membres d'honneur

Annie Laffont et Suzanne Téqui

* *

Quarante-neuf membres et donateurs

* * *

De nouvelles élections auront lieu lors de l'assemblée générale et du CA du 14 avril 2023

Afin de procéder au renouvellement des membres qui le souhaitent et du bureau

* * * *

Peu de temps avant d'éditer cette lettre nous avons appris le décès de Mme Martine Rieu-Sicart qui a soutenu l'association dès sa création. Nous adressons notre soutien à sa famille et à ses proches.

Fin décembre vous avez reçu, avec nos vœux le résumé des actions 2022 dont, une convention tripartite entre Fondation du Patrimoine-mairie-association, la refonte de notre site internet, pose d'un 2^{ème} étaie dans la chapelle, programmation de concerts en soutien à Notre-Dame de Pitié, rencontres avec le public notamment lors des « journées européennes du patrimoine ».



L'année 2023 sera encore plus riche. 20 ans après la première étude, un nouvel état des lieux doit être réalisé avant la programmation des travaux qualifiés d'« urgents », dès janvier 2021, par la Drac, notamment la « reprise des maçonneries des deux chapelles latérales et des murs gouttereaux ». Nous nous engagerons avec vous et les partenaires légitimes (Etat-Drac, conseils régional et départemental, commune...).

Bilan 2022

AG et CA 2022, un bureau renforcé

L'assemblée générale s'est tenue, le 15 avril 2022, à la mairie de Seix. Le bilan moral et financier 2021 approuvés, les objectifs 2022 ont été présentés et retenus. Un nouveau membre a été élu au conseil d'administration en remplacement de Suzanne Téqui, désormais membre d'honneur.

L'AG a été suivie du conseil d'administration. Plusieurs votes ont permis le renouvellement partiel du bureau. Mme Françoise Titeux a été élue **trésorière**, à la suite de Jonathan Atkins qui reste membre du CA. Une **trésorière-adjointe**, Mme Lamy Catherine, est venue renforcer le bureau.

Une association dynamique

Notre appel de 2021 a permis d'élargir l'association, passant de 7 à 40 adhérents. En 2022 six nouveaux membres nous ont rejoints. Pour des raisons techniques, nous resterons « sous la barre » des 50. A ce nombre s'ajoute une douzaine de donateurs qui contribuent à nos missions « animer », « faire connaître » et « soutenir la réhabilitation » de la Chapelle Notre Dame de Pitié de Seix.

Des projets réalisés à « cent pour cent »

Les projets 2022 ont été réalisés grâce à votre soutien et aux subventions accordées par l'état, le département et la commune, afin d'aider au développement de la vie associative, de la culture et du patrimoine. Nous avons amélioré le fonctionnement de l'association et engagé les principaux projets :



- Création du **logo de l'association**

- Ouverture du **site internet** <https://chapelle-seix.jimdofree.com/>

- Réalisation de panneaux d'**expositions itinérantes** pour les rencontres avec le public,

- Participation aux **animations locales**, salon du livre de juillet, marchés et forum des associations de septembre



- participation aux « **journées européennes du patrimoine** » en accueillant les visiteurs sur le parvis de l'église puis à la chapelle,
- organisation des **concerts en soutien** à la chapelle, l'un en juillet, l'autre en août. Ils ont eu lieu dans l'église St-Etienne de Seix confirmant sa très bonne acoustique pour le chant choral,
- **contribution** au « reste à charge » de la commune pour les **travaux de la chapelle**.

Etalement du deuxième arc de la chapelle, en juin 2022



Cette année a vu la réalisation d'un **deuxième étalement**, celui **de l'arc situé au-dessus de l'entrée principale de la chapelle, côté ouest**. Jugé nécessaire par les « hommes de l'art », dès la réception du 1^{er} étalement, en octobre 2021, il a été réalisé fin juin 2022.

La mairie a obtenu pour les **travaux d'étalements, 75% de subventions de l'Etat et des collectivités régionale et départementale**. « Les Amis de la chapelle de Seix » ont contribué à hauteur de 25 % du « reste à charge » de la commune, pour chacun des deux étalements.

La Fondation du Patrimoine, partenaire pour 3 ans.

Une étape a été franchie avec la signature, en janvier 2022, de la convention tripartite associant la Fondation du Patrimoine, la commune et notre association. Le **site de la Fondation est ouvert à la chapelle de Seix**. Ce qui permet d'élargir le cercle des donateurs. Vous pouvez y accéder par le lien <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-notre-dame-de-piti%C3%A9-de-seix>



Merci de diffuser ce lien, afin d'atteindre, d'ici décembre 2024, le montant fixé qui sera réservé aux travaux de réhabilitation de la chapelle ND de Pitié de Seix.

Projets pour 2023

Etude diagnostic à programmer avant les travaux

La première étude-diagnostic réalisée sur la chapelle date d'il y a 20 ans. Les deux étalements réalisés (fin 2021 et à l'été 2022) sont un préalable indispensable pour renforcer la structure. Ils ne peuvent en aucun cas remplacer les travaux de réhabilitation.

Nous soutiendrons le lancement de l'étude de programmation en vue de réaliser les travaux urgents indiqués par la Drac en 2021, « de **reprise des maçonneries des deux chapelles latérales et**

des murs gouttereaux ». Ces travaux doivent être programmés au plus vite afin de réhabiliter ce monument historique inscrit du village, permettant sa réouverture au public, en toute sécurité.

Les travaux pourront être **financés par l'Etat et les collectivités partenaires (région, département, commune) après dépôt des demandes de subventions, par la mairie** (voir « La lettre n°2 de février 2022 »)

Le principe et les conditions de notre participation aux travaux sont confirmés, par vote lors de l'AG annuelle.

Animations, concerts et mise à jour de l'exposition

L'association participera aux animations locales permettant de faire connaître la chapelle et de rencontrer le public. Nous serons ainsi présents :

- au **Salon du livre**, le dimanche **16 juillet**
- au **Forum des associations**, le dimanche **10 septembre**
- aux **Journées européennes du patrimoine**, le dimanche **17 septembre**.



- Le **concert du mois d'août** ayant été particulièrement apprécié, nous accueillerons celui du 30ème anniversaire du stage d'été de chants chorals, sous la direction de Christian Pariot. Il se tiendra à l'église de Seix le **samedi 19 août 2023 à 18h30**. D'autres concerts pourront être organisés d'ici la fin de l'année.

- **Expositions** Nous procéderons à la mise à jour du double panneau d'exposition situé près de la médiathèque, après réalisation de la nouvelle étude de programmation, puis à celle des panneaux d'expositions itinérantes.

Afin de soutenir nos actions, pensez à nous envoyer

- votre **procuration pour l'AG** du vendredi 14 avril 2023

- accompagnée du bulletin d'adhésion et chèque (voir page suivante)



« *Les Amis de la chapelle de Seix* »

Assemblée générale, vendredi 14 avril 2023, à 15h30

A la mairie de Seix, salle du conseil

Ordre du Jour

- Présentations du **rapport moral** et du **bilan financier et votes**.
- **Election de deux nouveaux membres** et renouvellement du conseil d'administration
- **Points sur les projets 2023**
 - / Rappel des objectifs et missions
 - / Projets d'animations, concerts et expositions
 - / Participation à l'étude diagnostic et de programmation en 2023
- Questions et projets divers

*

* *

Le CA se réunira à la suite de l'assemblée générale pour procéder au renouvellement du bureau

Les membres - à jour de leur cotisation - peuvent voter par correspondance, en nous retournant la procuration et le bulletin d'adhésion 2023 accompagné d'un chèque à l'ordre de « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIX ».

Procuration + Bulletin + chèque d'adhésion sont à adresser à *Mme Bordes-Pagès, Présidente de l'association « Les Amis de la Chapelle de Seix », 1 Passade des Bains, Rue de la Chapelle, 09140 SEIX.*

Procuration

Je soussignée M..... demeurant à

.....

Membre de l'association « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIX », à jour de ma cotisation, donne pouvoir à M..... (désigner un membre de votre choix) pour me représenter lors de **l'AG du 14 avril 2023 à 15h30 à la Mairie de Seix.**

M..... pourra participer aux discussions et prendre part aux votes ou s'abstenir, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Date : le

Signature :

« Les Amis de la Chapelle de Seix »



Notre association créée en 2011 a pour missions de faire connaître, la chapelle « **Notre-Dame de Pitié** », et d'aider à sa réhabilitation, avec la commune et les collectivités partenaires. Un double **panneau d'exposition**, conçu par l'association a été **placé sur l'espace public, entre médiathèque et chapelle** pour valoriser ce patrimoine et expliquer les enjeux de la réhabilitation. Cette exposition évoluera en fonction des travaux engagés. L'association participe aux **journées européennes du patrimoine et à des animations : des concerts sont organisés** en soutien aux travaux de réhabilitation définis par la Drac.

Lien à consulter : <https://chapelle-seix.jimdofree.com/>

La chapelle a été inscrite aux monuments historiques. Une partie de son mobilier classé a été réhabilité et placé à l'église St-Etienne, en attendant sa réouverture. Ce monument discret par sa taille, visible depuis le château de Seix, domine le quartier qui porte son nom et s'inscrit dans le paysage de la vallée du Salat. La commune a réalisé, deux étaitements, en 2021 puis 2022, afin de consolider les arcs doubleaux avant travaux. Les partenaires de la commune en ont financés 75% (hors taxes). L'association a contribué à hauteur de 25 % du « reste à charge » de la commune. Il **faut maintenant étudier et programmer les « travaux d'urgence » de reprise des maçonneries des deux chapelles latérales et des murs gouttereaux**, comme indiqué par la DRAC depuis janvier 2021. Les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés par la commune préalablement aux travaux, afin d'obtenir le **soutien des partenaires**. L'association « Les Amis de la chapelle de Seix » s'engage, en 2023, comme précédemment. **Soutenez nos actions**



* * *

L'association est reconnue « **Organisme d'Intérêt général** » depuis le 30 mars 2012, vous pouvez bénéficier d'une défiscalisation partielle de vos cotisations et dons.

Bulletin à remplir et à envoyer accompagné d'un **chèque à l'ordre de « Les Amis de la Chapelle de Seix »**, à l'adresse suivante: « Les amis de la chapelle de Seix », c/o Mme Elisabeth Bordes-Pagès, présidente de l'association, 1 Passade des Bains, Rue de la Chapelle 09140 Seix. **Un reçu vous sera adressé, avec la carte d'adhérent, le cas échéant.**

-----Bulletin d'adhésion-don 2023-----

Nom : _____ Adresse _____

Ville : _____ Code postal _____ Tel : _____

mail : _____

- **adhère** à l'Association « Les amis de la Chapelle de Seix » en versant **13 euros**

- **fait un don** de **10, 20, 30, 50 euros**, ou +, **préciser** ----- euros.



Adresse du Siège

Mairie
Place Gaston Toureille
09140 Seix

Adresse postale

Les Amis de la Chapelle de Seix
1 Passade des Bains
Rue de la Chapelle
09140 Seix
chapelleseix@gmail.com